

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24133
---	--	----------------------------

SEANCE du : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandgère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, jusqu'à 20h00	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN, à partir de 19h05	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU jusqu'à 19h05	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Sandrine DELUGEAU, à partir de 20h00

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Subvention exceptionnelle à l'association « Dé en bulles »

Madame le Maire présente le dossier.

Pour le fonctionnement de la Ludothèque, avec la superficie du bâtiment et l'amplitude horaire d'ouverture, l'association fonctionne actuellement avec 3,5ETP.

En référence à la convention d'objectif signée avec Dé en Bulles, la commune finance 2 postes (1 poste de ludothécaire et 1 poste de coordinateur) soit 59 184 €.

Suite à discussions, il a été mis en place les éléments suivants :

- La réduction des heures d'ouverture public hebdomadaires de 1h30 par semaine pendant le temps scolaire (19h00 à 17h30) et de 2h30 pendant les vacances (22h à 19h30)
- La mise en place de personnel pour assurer le ménage à partir de juillet 2024 à hauteur de 30h/mois.

Lors de l'appel à projets, l'association avait sollicité 3 postes.

Il avait été acté que le 3^{ème} poste était mis en suspens en attendant les résultats des premiers mois d'activité.

Au vu de la fréquentation importante, il est proposé un financement d'un 3^{ème} poste de ludothécaire.

En parallèle, sur le versement pour 2024 de 55512€ que l'association a déjà perçu, suite à une revalorisation des points d'indice, il convient de réajuster le versement pour 2024 de 3672€.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_133-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Il est demandé au Conseil Municipal de voter une subvention complémentaire de 30984€, correspondant à 27 312€ pour un 2ème poste de Ludothécaire (cf à l'indice 285 pour 2024) et un ajustement de 3 672€ sur le financement des 2 postes déjà existants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

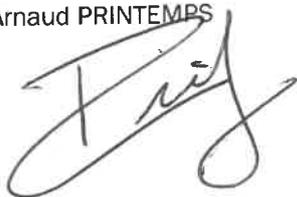
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 30 984 € à l'association « Dé en Bulles » dans le cadre de la gestion de la ludothèque
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire


Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_133-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024